

pour toutes les questions d'intérêt national, à un Sénat qui a, de fait, autant d'autorité et de responsabilité que la Chambre des communes et qui compte parmi ses membres des hommes d'expérience étendue et de vaste culture. Lorsque je retournai au Sénat, je soumis officieusement cet entretien à quelques-uns de mes collègues. L'idée proposée fut accueillie de diverses façons. Plusieurs sénateurs s'y rallièrent et ils n'ont jamais cessé, depuis, de m'exhorter à la mettre en pratique; d'autres furent moins enthousiastes. Je me rappelle qu'un de mes amis (qui n'est plus au Sénat aujourd'hui) au jugement duquel je me fais volontiers, rejeta cette idée. Il admit qu'un jour, on pourrait de quelque manière apporter certaines réformes, mais il ajouta: "Vous êtes le leader du Gouvernement au Sénat; votre responsabilité, envers le Gouvernement, est de prendre l'initiative des lois et de les faire voter; c'est en menant cette tâche à bonne fin que vous remplirez le mieux vos devoirs envers ceux qui vous ont nommé au poste que vous occupez. Il est vrai que vous êtes également leader du Sénat; mais cela n'est qu'un facteur secondaire. Votre rôle essentiel est celui de leader du Gouvernement." Puis il ajouta: "Vous n'occupez ce poste que depuis peu: Je me permets donc de vous conseiller de faire porter tous vos efforts sur la tâche qu'on vous a confiée, sans vous inquiéter outre mesure du sort du Sénat. Il a déjà résisté à bien des attaques et à bien des projets de réforme, dans un sens ou dans l'autre. Je le répète, je vous engage donc à vous consacrer tout entier à vos fonctions de leader du Gouvernement." Un avis de ce genre était facile à suivre, à l'époque; peut-être l'est-il aussi aujourd'hui. L'exposé de mon ami définit, d'un trait essentiel, la position que j'occupe. Le leader du Gouvernement franchit l'enceinte de cette assemblée sans avoir été choisi par ses collègues. J'ignore ce qui se passe dans les coulisses, mais je sais que les membres du Sénat n'ont pas voix à la nomination de leur leader; tout ce que certains d'entre eux peuvent faire, c'est d'user de leur influence auprès du Gouvernement du jour.

Ainsi, honorables sénateurs, depuis lors, sauf en une ou deux occasions peu importantes, je n'ai rien tenté à ce sujet, bien que j'y aie souvent songé. Je me suis enorgueilli de ma nomination au Sénat qui m'a rendu très heureux. Je considère qu'être nommé sénateur constitue l'un des plus grands honneurs auxquels on puisse aspirer. On a ainsi l'occasion de rendre d'éminents services à son pays, lorsqu'il en a le plus besoin, car, comme le disait M. King, notre pays doit faire face

pendant longtemps à des problèmes qui revêtent une grande complexité. Pour ma part, je me suis toujours félicité de ma nomination au Sénat, car j'ai toujours été désireux par le passé, comme je le suis encore, d'accomplir davantage.

Qu'il me soit permis de dire combien j'ai prisé mes relations avec les membres de la Chambre, hommes et femmes. Je doute qu'on puisse trouver ailleurs, réunis sous le même toit, tant de talents et d'expérience dans le domaine des affaires et des professions libérales. Nous comptons parmi nous, comme par le passé, d'éminents éditeurs de journaux, des hommes qui ont à leur actif d'importantes réalisations dans d'autres domaines de l'activité commerciale, de dignes représentants de toutes les industries primaires, des premiers ministres des provinces, d'anciens ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, bref des hommes possédant une telle expérience et de telles aptitudes dans les diverses sphères d'activité au pays qu'ils sont en mesure d'aviser d'une manière sensée à toutes questions dont le Parlement peut être saisi. Je regrette profondément, comme M. King le déplorait avant moi, qu'en raison de circonstances indépendantes de la volonté de qui que ce soit, on n'utilise qu'une minime fraction des aptitudes et de l'expérience de nos membres.

Je le répète, je suis fier d'appartenir au Sénat du Canada. Autant que je sache, presque tous les pays possèdent, d'une façon ou d'une autre, une seconde Chambre législative. Les raisons qui ont motivé l'institution du Sénat lors de la confédération, en ont également justifié le maintien depuis lors et, à mon sens, elles en motiveront l'existence, sous une forme ou sous une autre, tant qu'existera notre pays.

Tout en exprimant la fierté que je ressens en ma qualité de membre du Sénat, je déplore que l'institution à laquelle nous appartenons ne semble pas, de nos jours, jouir du prestige auquel devraient lui donner droit ses réalisations du passé, du présent et de l'avenir. Ce n'est pas à la suite d'observations du premier ministre, ni d'aucun membre du Gouvernement, ni d'aucun sénateur que j'ai inscrit au *Feuilleton* l'avis de motion en cause. Il est vrai qu'à diverses occasions certains sénateurs m'y ont exhorté. C'est, si l'on veut, de mon propre chef, à mon double titre de membre du Gouvernement et de leader du Sénat, que je me suis décidé à agir. Voilà pourquoi je présente la motion en question au Sénat.

Je ne veux pas promettre de ne pas retenir l'attention de mes collègues pendant quelques instants encore.

Le rôle que je voudrais voir jouer par le Sénat ne diffère peut-être pas beaucoup de